

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	45
Présents :	40
Pouvoirs :	5
Pour :	45
Abstention :	0
Contre :	0

<p align="center">COMITE SYNDICAL du SIED 70</p> <p align="center">des 26 et 30 novembre 2024</p> <p align="center">Dates de convocation : 4 novembre et 26 novembre 2024</p>
--

DELIBERATION N° 7

OBJET : IRVE – Mandat de collecte

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 26 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président rappelle que le SIED 70 a créé depuis 2017 un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

L'exploitation de ces bornes est confiée à des entreprises dans le cadre de marchés de prestations successifs. Un nouveau marché global de performance relatif à l'exécution de travaux, d'exploitation et de maintenance de ces infrastructures a été signé dont l'exécution débutera à partir du 1er janvier 2025.

En application de la délibération n°2 du 30 novembre 2022, il avait été donné mandat, par convention, au prestataire du groupement (la société Freshmile) pour collecter les recettes des usagers souhaitant bénéficier de l'utilisation des bornes.

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer le nouveau mandat de collecte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

La commission Finances, Communication, Affaires générales et Evolution des statuts du 13 novembre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

Le comptable public, sollicité pour un avis conforme, a également émis un avis favorable à ce nouveau mandat de collecte.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le mandat de collecte susvisé ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

PJ : 1

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc LAVAUZ

